

Date et envoi de la convocation : 13 mai 2026

Présents : Guy DUPUIT, CLERC Hervé, COLIN Christelle, GUERRY Patricia, MONIER Joël, MUZY Josiane, ROUDEIX Hélène, BERTILLOT Gisèle, PONTTHUS Jacques, BOZONNET Éric, ROBIN Nathalie, LAUVERGER Sandrine, MOREL Emmanuel, SCHIRM Régis, CHAGNARD Marlène (arrive au point n° 06), LOPES Alexandre et GEOFFRAY Lilian.

Excusés : MARIN Alain (donne pouvoir à DUPUIT Guy),
VALÉRIE Blanche (donne pouvoir à ROUDEIX Hélène).

Tirage au sort de 6 personnes sur la liste électorale qui seront appelées à représenter la commune de Mézériat lors des prochains jurys d'assises

M. le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit procéder chaque année au tirage au sort sur la liste électorale, de six personnes qui vont éventuellement faire partie du jury d'assises pour l'année 2027. Les personnes inscrites sur les listes électorales doivent avoir plus de 23 ans et moins de 70 ans et avoir leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises. La Commission du Tribunal judiciaire ne retiendra in fine que deux personnes qui seront avisées par courrier. Les élus procèdent au tirage au sort des six personnes, un courrier leur sera envoyé individuellement pour leur faire part de leur désignation.

M. le Maire poursuit par l'ouverture de la séance de ce quatrième Conseil Municipal de cette mandature. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

////////////////////

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Hervé CLERC, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 avril 2026

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le secrétaire de séance puis arrêté au commencement de la séance suivante. Il est ensuite signé par le maire et le secrétaire.

Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 relative à la réforme de la publicité des actes, le procès-verbal est arrêté, donc validé, sans aucun formalisme particulier et un vote n'est pas obligatoire.

Aucune remarque n'étant effectuée, l'assemblée délibérante approuve donc le procès-verbal de séance du 21 avril 2026.

////////////////////

3. Désignation d'un représentant à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)
(rapporteur : Guy DUPUIT)

Suite à la création de la CLECT par le Conseil Communautaire lors de la séance du 27 avril 2026, les conseils municipaux doivent procéder à la désignation d'un représentant communal pour siéger au sein de cette instance. Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Afin d'alléger la procédure de désignation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour qu'il ne soit pas procédé à la désignation au scrutin secret en application de de l'article L.2121-21 4^{ème} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal désigne Guy DUPUIT (18 voix), en qualité de représentant de la CLECT.

////////////////////

4. Travaux de rénovation de la salle des fêtes – Signature d'une convention avec le SIEA pour la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) (rapporteur : Guy DUPUIT)

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes, la Commune de Mézériat s'est engagée dans une démarche de maîtrise de l'énergie. Pour cela, elle peut obtenir une aide financière par le dispositif de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Pour rappel, il s'agit d'un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburants, GPL,...), au travers d'objectifs fixés par les pouvoirs publics, à financer des actions et des travaux en faveur des économies d'énergie réalisés notamment par les collectivités territoriales.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication (SIEA) accompagne les communes dans cette démarche.

Pour cela, une convention avec le SIEA prévoyant les engagements de chaque partie doit être signée.

Hervé CLERC précise que les CEE ne constitueront pas une recette substantielle pour le financement des travaux de la salle des fêtes mais que cela sera toujours un boni supplémentaire dont peut bénéficier la collectivité

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention avec le SIEA relative à la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) pour la salle des fêtes et autorise M. le Maire de signer la convention à intervenir.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

5. OPAH-RU – Attribution de subventions (rapporteur : Guy DUPUIT)

Par délibération n° 2022-025A en date du 19 septembre 2022, la Commune de Mézériat a conventionné avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Département de l'Ain, la CCV et les communes concernées par « Petites Villes de demain », dans le cadre du dispositif d'OPAH-RU (Opération Programmée de l'Habitat – Rénovation urbaine).

Pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat, la Commune s'est engagée à apporter un soutien financier aux particuliers qui rénovent leur logement.

A ce jour, quatre dossiers validés par le dernier Comité Technique seront présentés :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Coût des travaux (€ HT)	Montant maximum de subvention accordée (€)
Anonymisation des données	Mise en accessibilité (douche adaptée, monte-escalier, etc.)	15 673,40	779,00
	Remplacement de volets par des volets roulants électriques	6 217,76	311,00
	Remplacement de volets par des volets roulants électriques	3 162,60	158,00
	Travaux de rénovation énergétique (isolation, pompe à chaleur, etc.)	61 741,30	2 250,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention pour chacun des dossiers cités ci-dessus et de fixer le montant maximum tel qu'indiqué dans le tableau (montant qui pourra être minoré en fonction du coût réel des travaux).

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

6. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
22/04/2026	marché	B.71 PRINT	Impression de 150 cartons d'invitation pour l'inauguration de la salle des fêtes	83,55
24/04/2026	marché	NATURE ET CONCEPT	Entretien des espaces verts du groupe scolaire	4 692,47
24/04/2026	marché	TECHNIGAZON	Entretien des terrains de football	9 420,00
24/04/2026	marché	BRUNEAU	Achat de tables, de chaises et de casiers pour les classes du groupe scolaire	2 308,90
27/04/2026	marché	GLASS CONSTRUCTION	Complément d'achat de barillettes afin de compléter l'organigramme pour les portes de la salle des fêtes	784,00
27/04/2026	marché	SOCAFL	Réfection du terrain de boules	7 370,00
27/04/2026	marché	SOCAFL	Programme voirie 2026	37 497,00
27/04/2026	marché	ASSOCIATION LIRE C'EST PARTIR	Achat livres jeunesse pour les élèves du groupe scolaire	188,10
29/04/2026	avenant marché	SN2E	Travaux de rénovation de la salle des fêtes - Lot n° 10 : Électricité (modifications plans et appareillages)	22 202,16
29/04/2026	marché	ÉDITION SEDRAP	Achat de livres pour le groupe scolaire	185,00
13/05/2026	avenant marché	GPR	Travaux de rénovation de la salle des fêtes - Lot n° 6 : Plâtrerie peinture (ajout trappe et modification de cloison)	3 594,30
13/05/2025	avenant marché	MCP	Travaux de rénovation de la salle des fêtes - Lot n° 7 : Faux plafonds (modifications plafond cage escalier hall salle de repas et local TGBT)	2 019,96

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

7. Commissions communales

La parole est donnée à chaque Adjoint pour faire le point sur le travail de leur commission.

■ Commission des affaires scolaires, de l'action éducative et de la jeunesse

Patricia GUERRY, quatrième Adjointe, signale qu'il n'y a pas eu de nouvelle réunion depuis le dernier conseil municipal. Un point doit être effectué avec la Directrice du groupe scolaire en vue de la rentrée 2026. Celle-ci est en attente des effectifs d'élèves, ce qui permettra de définir à terme l'organisation à mettre en place.

S'agissant du Conseil Municipal des Enfants (CME), un projet est en cours, une manifestation est en préparation, qui reste à ce stade, confidentielle.

■ Commission animations, et vie associative, sport et culture

Christelle COLIN, deuxième Adjointe, revient sur la dernière réunion en date du 05 mai consacrée aux derniers préparatifs de l'inauguration de la salle des fêtes.

Les élus se félicitent à présent pour cette belle journée, tout le monde a été satisfait avec beaucoup de retours positifs et un grand retentissement aux alentours (plus de 30 000 vues sur la page Facebook de la commune), ce qui était notamment l'effet escompté. Le seul point noir de la journée a été la chaleur dans la salle, qui s'explique notamment par la CTA (Centrale de Traitement d'Air) qui a disjoncté.

Les regards sont tournés à présent vers la prochaine inauguration, qui sera celle du dojo à la maison des associations, le vendredi 29 mai à 18h00. 50 à 60 personnes sont attendues. M. le Maire en profite pour rappeler que ce projet est un projet solidaire mené par la volonté de plusieurs entités (fédération, association du Judo de la Veyle, Commune, etc.).

Autre rendez-vous important, le championnat national de twirling, le week-end des 3-4-et 5 juillet prochains. Les représentants de l'association organisent une réunion le vendredi 22 mai à 20h30 à la salle des fêtes de Mézériat pour arrêter les derniers points de logistique. Le programme des festivités a été établi, l'association est en recherche de bénévoles. Le vendredi 3 juillet, l'accueil des équipes se fera à la salle des fêtes de Mézériat ainsi que la soirée inaugurale.

Christelle COLIN termine en signalant qu'après l'inauguration, la salle des fêtes est mise en service. Les élus s'attèlent à la finalisation du règlement intérieur.

■ Commission communication et relations publiques

Emmanuel MOREL propose l'organisation d'une prochaine réunion le 27 ou 28 mai pour travailler sur l'élaboration du prochain Mézémag et la révision du logo. Une commande de panneaux rollers permettant la représentation de la commune, lors de manifestations, sera effectuée, une fois le nouveau logo choisi. Le Conseiller délégué signale qu'il a procédé à quelques modifications sur le site internet communal avec la mise en ligne d'un nouveau bandeau déroulant consacré à l'inauguration de la salle des fêtes.

■ Commission développement durable et voiries

Éric BOZONNET, Conseiller délégué, ne revient pas point par point sur la réunion de la commission, qui s'est tenue le 29 avril, les conseillers municipaux ayant été destinataires au préalable du compte rendu.

Il précise néanmoins que la SOCAFL effectue actuellement les travaux de réfection de voiries.

S'agissant des frelons asiatiques, la pose de pièges a permis de relever 27 reines, donc 27 nids en moins. La Commune dispose actuellement de 10 pièges (6 et 4 fournis par la Communauté de communes). À voir peut-être pour en acquérir de nouveaux. Pour terminer, la Commission se réunira le 03 juin prochain à 20h00.

■ Commission urbanisme, gestion du territoire, accessibilité et sécurité

Joël MONIER signale que les membres de la commission vont s'atteler à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Pour cela, il propose l'organisation d'une première réunion le mercredi 17 juin 2026 à 20h00. Parallèlement, M. le Maire annonce qu'une réflexion est lancée au niveau communautaire, sur l'élaboration d'un PCS intra-communautaire.

Le cinquième Adjoint annonce que bien que la salle des fêtes ait été inaugurée, il reste encore quelques réserves à lever sur cette fin de chantier. Une relance du maître d'œuvre est effectuée quotidiennement pour demander l'intervention des entreprises, titulaires des marchés.

Arrivée de Marlène CHAGNARD à 21h13.

■ Commission commerce, artisanat et industrie

Jacques PONTUS, Conseiller délégué, fait le point suite à la réunion, qui s'est tenue le lundi 04 mai dernier, réunion qui a été consacrée à la présentation des actions réalisées sur le précédent mandat. Une réflexion est lancée en vue de dynamiser le marché mensuel des producteurs locaux du dimanche matin. Plusieurs pistes sont à l'étude pour permettre à ce marché, initié en 2020, de perdurer.

■ Bibliothèque municipale

Gisèle BERTILLOT signale l'ouverture de la bibliothèque, un mercredi par mois, et ce à compter du 1^{er} septembre prochain. Une réflexion est encore en cours, quant au choix de l'horaire le plus adapté pour permettre l'accueil d'un maximum de jeunes (élèves primaires et collégiens). Elle rappelle qu'un emplacement vélos est disponible à côté du local pour les lecteurs se rendant à la bibliothèque.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint, présente le tableau des résultats arrêtés à ce jour.

	Résultat 2025	Part affecté à l'investissement	Dépenses 2026	Recettes 2026	Résultat provisoire 2026
Investissement	-124 658,07		641 712,19	913 701,83	147 331,57
Fonctionnement	689 612,19	645 332,07	543 009,60	549 998,03	51 268,55
Total	564 954,12	645 332,07	118 721,79	1 463 699,86	198 600,12

Pour l'instant, la situation financière s'équilibre.

Hervé CLERC signale qu'il a effectué, auprès des services préfectoraux, une réclamation contre le montant attribué au titre du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et la non-intégration de certaines dépenses réalisées en 2024. Cette réclamation a porté ses fruits, puisque la Préfecture a revu sa copie et versé un complément de plus de 5 000 €. Cette recette n'étant pas inscrite au budget 2026, elle pourra être prise en compte lors de l'adoption d'une éventuelle Décision Modificative (DM).

S'agissant des travaux de la salle des fêtes, il reste encore 329 000,00 € de dépenses à honorer. Une nouvelle facture de 6 300 € a été mandatée ce jour pour la maîtrise d'œuvre. De nouvelles situations d'entreprises de travaux titulaires devraient être déposées sur Chorus Pro d'ici cette fin de semaine.

La trésorerie s'élève à 170 000,00 €. La Commune a été dans l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie dans l'attente de recevoir les 205 000,00 € de subventions pour la salle des fêtes, soldes de subventions qui pourront être demandés une fois les travaux définitivement réceptionnés.

////////////////////

8. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

Avant de passer la parole à Nathalie ROBIN pour le compte rendu du dernier conseil communautaire, M. le Maire rappelle que l'assemblée délibérante doit procéder, lors de la prochaine séance, à la désignation des membres appelés à siéger au sein des commissions thématiques. Un représentant par commune doit être proposé.

Guy DUPUIT donne la dénomination des commissions et en précise leur contenu. Les conseillers municipaux intéressés se positionnent en fonction de leur appétence et/ou de leur délégation.

Commission services aux publics et aux familles	Guy DUPUIT
Commission environnement et cycles de l'eau	Régis SCHIRM
Commission développement économique et aménagement du territoire	Joël MONIER
Commission enfance, jeunesse et vie associative	Nathalie ROBIN
Commission tourisme, culture et équipements de loisirs	Emmanuel MOREL

Ces propositions seront retransmises à la Communauté de communes.

La parole est ensuite laissée à Nathalie ROBIN. Celle-ci précise que la dernière séance de conseil communautaire s'est tenue le lundi 27 avril 2026 à Laiz. Le procès-verbal de cette séance sera consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-comptes-rendus>.

La conseillère communautaire en relate le déroulement et revient sur les principaux points, cette séance ayant été consacrée principalement à la désignation des représentants au sein des organismes extérieurs (syndicat des eaux restant, SCOT, Organom, EPLF, ALEC 01, SPL INTERRA, Centre hospitalier de Pont-de-Veyle, etc.).

Afin de gagner du temps dans ces nombreuses désignations tout en respectant le caractère secret des votes, la Communauté de communes a eu recours pour la première fois, au vote électronique, chaque élu ayant été doté d'un boîtier de vote, ce qui a été vivement apprécié.

Pour terminer, Nathalie ROBIN annonce que la prochaine séance aura lieu à Mézériat, le lundi 08 juin à 19h30. M. le Maire convie l'ensemble des conseillers municipaux à y assister car il présentera, en début de séance la commune et les élus ; la Commune se charge également d'offrir le buffet dînatoire à l'issue de la séance.

////////////////////

9. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En l'absence de Blanche VALÉRIE, Guy DUPUIT, Président du CCAS, annonce que suite au renouvellement électoral, les nouveaux membres du conseil d'administration ont été installés lors de la première séance et Blanche VALÉRIE a été désignée vice-présidente.

Samedi 13 juin 2026 sera organisé le repas à destination des personnes de 75 ans et plus, celui-ci sera assuré par le traiteur 4M de Mézériat. Pour ceux qui ne peuvent y assister, des colis seront distribués le 21 juin.

■ Comité syndical du SMIDOM Veyle Saône

Guy DUPUIT annonce que la prochaine séance du Comité syndical sera consacrée à l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau. M. le Maire ne pourra y assister, il donne son pouvoir à Éric BOZONNET.

Joël MONIER en profite pour rappeler que ce mardi soir, aura lieu à la salle des fêtes de Mézériat, l'élection des exécutifs du Syndicat Veyle Vivante. Il convie Guy DUPUIT à assister à la séance pour le mot d'accueil et la présentation de la commune.

////////////////////

10. Informations et questions diverses

- M. le Maire signale que la traditionnelle marche gourmande organisé par l'association « Office de Tourisme » aura lieu cette année à Mézériat, le dimanche 13 septembre. Le parcours a été établi. Une proposition de rencontre, le mardi 02 juin, sera faite auprès des organisateurs de l'association pour caler les détails et la logistique de cette manifestation.

→ Jacques PONTIUS et Hélène ROUDEIX se sont rendus à l'assemblée générale du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Ain et en présentent le rapport d'activités. L'association compte 12 salariés, dont 5 architectes et accompagne les collectivités et éventuellement les particuliers, dans leurs projets architecturaux. 262 communes du département sont adhérentes pour un budget de plus d'un million d'euros. Le CAUE bénéficie notamment en recettes, d'une partie du produit de la taxe d'aménagement. La cotisation des collectivités adhérentes est de 0,15 € par habitant. La Commune a notamment fait appel à cet organisme à deux reprises, lors de l'aménagement de la Grande Rue et de la Place du marché. Les architectes du CAUE de l'Ain se disent prêts à rencontrer les élus pour le projet de réaménagement de la Place du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire annonce que la prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 07 juillet 2026 à 20h00. D'ici là, les conseillers municipaux seront conviés le vendredi 05 juin 2026 à 19h00 pour l'élection des délégués appelés à désigner les sénateurs.

La séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance,

Hervé CLERC



Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT

